



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2021-125 décrétant des travaux municipaux et un emprunt pour défrayer le coût.**

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : [www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/](http://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/)

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 28<sup>e</sup> jour de juin 2021

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Josiane', is positioned below the text of the document.

---

Josiane Alarie  
*Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*